

RÈGLEMENT

COMPÉTITION OFFICIELLE 2ème ÉDITION DU FESTIVAL FORMAT COURT

Le Festival Format Court est à l'initiative du magazine Format Court. Sa deuxième édition se tiendra du **22 au 26 avril 2020** au cinéma Le Studio des Ursulines, dans le 5e arrondissement de Paris.

1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La sélection pour la compétition officielle s'effectue sur les réalisations de **courts-métrages de fiction, d'animation, documentaires, ou expérimentaux** postérieurs au **1er janvier 2018**. La durée des films ne doit pas excéder **30 minutes**.

Les films d'école ne sont pas admis.

Les films publicitaires ou institutionnels ne sont pas admis.

Seuls les films **francophones** ou réalisés avec une **co-production française** sont admis. Si le film n'est pas en langue française, celui-ci doit impérativement être **sous-titré en français** et ce dès la candidature.

Le festival Format Court se réserve le droit, après sélection d'un film, de choisir la séance et l'horaire auxquels il sera projeté.

Pour que l'inscription soit validée, **la fiche d'information** doit être dûment complétée et jointe au mail de candidature.

L'inscription de votre film vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

2- INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **26/11/19** et sont **gratuites**. Les inscriptions seront définitivement closes le **31/01/20** à minuit.

Les inscriptions se font par mail : **films.festivalformatcourt@gmail.com** avec un **lien de visionnage en ligne**.

Merci de vérifier que les liens de visionnage fonctionnent et que le mot de passe est valide.

Les liens de téléchargement (Wetransfer etc.) ou fichiers de téléchargements ne sont pas acceptés.

3 - CONDITIONS TECHNIQUES DE PARTICIPATION

Seront exclusivement acceptés pour les films sélectionnés les supports de projections suivants :

- DCP (la qualité de l'image et du son doivent être conformes aux recommandations de la CST)
- 16mm et 35mm

4 - SÉLECTION

Les décisions du comité de sélection seront consultables sur le site de Format Court, relayées par ses différents réseaux sociaux, et communiqués aux réalisateurs/trices ou producteurs/trices par e-mail au plus tard le 15 mars 2020.

Les réalisateurs/trices et producteurs/trices s'engagent à valider dans les délais impartis la fiche d'information du festival accompagnée des éléments visuels demandés sur le film sélectionné. Ces éléments sont destinés à des outils de communication du festival.

5 - ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

- Support numérique (DCP)

Les copies des films sélectionnés, sur support numérique (DCP), devront être envoyées ou déposées au bureau du festival Format Court (adresse), **au plus tard 1 mois avant le début du festival**, et resteront à la disposition du festival pendant toute sa durée.

Les copies et/ou disque durs devront être étiquetés avec les éléments suivants :

Titre du film, nom et adresse du réalisateur/ de la réalisatrice, durée exacte du film et format de projection.

- Support argentique (16mm ou 35mm)

Les copies des films sélectionnés, sur support argentique (16mm ou 35mm), devront être envoyées ou déposées au bureau du festival Format Court, **au plus tard 1 mois avant le début du festival**, et resteront à la disposition du festival pendant toute sa durée.

Les copies doivent être étiquetés avec les éléments suivants :

Titre du film, nom et adresse du réalisateur/ de la réalisatrice, durée exacte du film et format de projection.

L'envoi des copies numériques ou argentiques sera entièrement pris en charge par les réalisateurs/trices ou producteurs/trices.

6- RETOUR DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Le retour de chaque copie de film, support argentique ou numérique, sera pris en charge par son producteurs/ sa productrices ou réalisateurs/trices :

- Soit en venant récupérer sa copie à partir du 27/04/20 au cinéma Le Studio des Ursulines (Paris 5e)
- Soit en joignant une enveloppe dûment affranchie pour son retour lors du premier envoi.

Nous projetons de nombreux films et n'avons malheureusement pas les moyens financiers de couvrir les frais d'envois et de retours.

8 - PRIX

Les prix sont attribués par le jury officiel lors de la Cérémonie de Clôture du festival, le dimanche 26 avril 2020.

Les prix, dotations et leurs montants peuvent être déterminés et modifiés d'ici la remise des prix de l'édition 2020. En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux. Une situation d'ex-aequo est impossible pour les dotations non pécuniaires.

Le règlement des prix attribués sera effectué au plus tard six mois après la remise des prix.

Des prix et dotations supplémentaires pourront être attribués lors de la Cérémonie de Clôture.

9 - ASSURANCE

Le Festival prend en charge les frais d'assurance entre la réception et le rendu des films. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

10 - DÉROGATIONS

Le Conseil d'Administration du festival Format Court est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée des participants.